

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2024 à 20H00

***Présents** : Tatiana HAUTECOEUR Maire, Alain BASTIEN 1er adjoint, Sylvain ARRET, Éric TISSERAND, Amandine MANJARD, Jacky POIRIER conseillers municipaux*

***Absents** : Christine FREULET a donné procuration à M. Alain BASTIEN
Jean-François BOURGOIN a donné procuration à M. Sylvain ARRET
Amandine DOS SANTOS a donnée pouvoir à Tatiana HAUTECOEUR
Sylvain CORNU*

M. Alain BASTIEN est élu secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 8 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 8 janvier 2024

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Nombre de présents : 6 – Nombre de votants : 9

Le quorum est constaté.

Après lecture du PV de la séance du 17/11/2023 par le Maire, le Conseil Municipal le valide sans modification.

D2024-01 : Proposition d'attribution de la prime exceptionnelle

Le Maire informe,

Cette prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- ✓ avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- ✓ avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,
- ✓ être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'accepter le versement de cette prime pour un montant de 800 € pour M. BRETTE
- **Décide** d'accepter le versement de cette prime pour un montant de 800 € pour M. ROUYER (le prorata sera calculé sur le cumul des heures de son contrat d'adjoint administratif de 21H)
- **Charge** le Maire de toutes les formalités,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce versement,

D2024-02 : Implantation d'un poteau de relais téléphonique :

Le Maire informe,

Bouygues télécom prévoit d'implanter une antenne relais supplémentaire afin de renforcer la couverture mobile de la ligne TGV ou TER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette, à l'unanimité ce projet.

- **Charge** le Maire de toutes les formalités,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

D2024-03 : Acquisition d'un distributeur de baguettes

Le Maire expose,

Lors du dernier Conseil Municipal nous avons évoqué la possibilité d'implantation d'un distributeur de baguettes afin de palier à la disparition du boulanger itinérant.

Plusieurs solutions s'offrent à nous :

- Soit un achat direct (14099 € TTC)
- Soit la location mensuelle (350.00€ HT)
- Soit un contrat de location sur 16 trimestres (953.40 € HT).

Considérant le fait que nous ne savons pas si une telle proposition va trouver les clients suffisant à sa pérennité il est souhaitable de ne pas opter pour un achat direct.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** de pas implanter de distributeur de baguettes pour l'instant. D'autres dépenses plus urgentes sont à envisager pour l'année 2024.

D2024-04 : Choix d'un nouveau fournisseur d'énergie (électricité)

Le Maire expose,

Le contrat de notre fournisseur d'électricité actuel (Wekiwi) arrive à échéance le 29/05/2024.

Nous devons soit prolonger ce contrat, soit choisir un autre fournisseur.

Wekiwi ne nous donnant pas satisfaction, nous avons demandé à « Energies France » de nous proposer d'autres alternatives.

Le choix du fournisseur Engie s'est avéré le plus intéressant pour nous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le changement de fournisseur au profit d'Engie

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

D2024-05 : Demandes de subventions

Le Maire expose,

L'association AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaque) demande une subvention de fonctionnement pour 2024.

L'association Jeunesse en plein air nous demande une subvention afin d'amplifier son action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Refuse** de répondre favorablement à ces demandes

Points divers

o.L' INSEE nous a fait parvenir les chiffres officiels du nombre d'habitant de la Commune suite au dernier recensement : 317 habitants

o Travaux de la Mairie prévus en 2025 : la société AGÉCO a commencer à chiffrer le cout avant-projet.

o Un Conseil Municipal des enfants va être proposé afin de mobiliser les jeunes à la vie Communale.

o Implantation des poteaux télécom entre Villeperrot et Villenavotte : Nous sommes en train de voir avec Villenavotte la solution la mieux adaptées pour tous.

o Les vœux du Maire auront lieu le samedi 27 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes

Prochaine réunion

- Date et heure : 16 février 2024 à 20h
- Emplacement : *Mairie*
- Ordre du jour :
 - o Budget 2024
 - o Travaux
 - o

Le Maire
Tatiana HAUTECOEUR

